

Par Christelle MAILLART

« Formation initiale »

Vers une maîtrise de la logopédie !

Un précédent article consacré aux changements annoncés en termes d'organisation des soins de santé en Belgique¹ concluait que la situation actuelle de la formation initiale en logopédie, à savoir la co-existence d'une double formation universitaire (master en logopédie) et non universitaire (bachelier professionnalisant en logopédie) donnant accès à des actes identiques en nomenclature, paraît intenable à long terme. La profession est ainsi appelée à évoluer. A l'heure à laquelle ces lignes sont écrites, nous n'avons pas encore reçu de clarifications quant au statut prévu pour la logopédie. Nous craignons d'être repris dans les professions dites « de support » et de nous distancer davantage des recommandations internationales liées à la profession.

Dans ce contexte, l'UPLF, qui considère que cela fait partie de son rôle d'association professionnelle, souhaite prendre position et partager les différents éléments qui l'amènent à soutenir une demande de maîtrise de la formation initiale en logopédie. Un dossier en quatre parties sera ouvert dans ce numéro et poursuivi dans les suivants. Le premier volet du dossier consacré à la formation initiale en logopédie fera le point sur la situation internationale, les suivants s'intéresseront respectivement à l'état des lieux actuels de la formation initiale en Belgique, aux actes des logopédes et à l'organisation des soins en Belgique.

Partie 1. Formation initiale en logopédie : la situation internationale.

Quelques repères

En 1999, la déclaration de Bologne visait à donner une dimension véritablement européenne à l'enseignement supérieur. Depuis lors, un système commun, voulu compréhensible et comparable, a été mis en place pour permettre la reconnaissance internationale des diplômes et des qualifications. Concrètement, cela signifie qu'au sein de *l'Espace européen de l'enseignement supérieur* (48 pays concernés²), une organisation commune est adoptée. Trois grades sont distingués pour l'architecture des études (Bachelor, Master, Doctorat), soit respectivement 3, 5 et 8 années d'étude. Une année d'étude comporte 60 crédits ECTS (*European credit transfer system*). On admet qu'un crédit ECTS est égal à 25 à 30 heures d'activités d'apprentissage. Ainsi, le niveau bachelor (bachelier) correspond habituellement à 180 crédits et dure 3 ans (240 crédits et 4 années dans certains cas) tandis que le niveau master équivaut habituellement à 120 crédits et dure 2 ans.

¹ Maillart, C. (2017). Les logopédes doivent-ils s'inquiéter de la reconnaissance de l'orthopédagogie clinique ? UPLF info, n 2; pp. 39 à 42

² Pour la liste de ces pays : <http://www.ehea.info/pid34250/members.html>

En résumé, en Europe,

- une année dans l'enseignement supérieur comporte 60 crédits
- une formation peut être de niveau bachelier (180 crédits répartis sur 3 ans d'étude), master (120 crédits sur 2 ans d'études après un niveau bachelier ; soit au total 300 crédits répartis sur 5 ans d'études) ou doctorat (au total 480 crédits répartis sur minimum 8 ans).

La formation initiale en logopédie en langue française

Pour une raison évidente de circulation des diplômes, la situation des pays/régions francophones sera distinguée des autres pays. Outre la Fédération Wallonie-Bruxelles, les principaux lieux francophones de formation en logopédie sont la France, la Suisse romande et le Québec.

France : un master en orthophonie contingenté

Pour pratiquer la logopédie (orthophonie en France), il faut être titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste (CCO), qui se prépare en 5 ans dans un des 18 centres de formation rattachés à une UFR de médecine³. Le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste est fixé annuellement par un arrêté du ministère de l'éducation et de la santé⁴. A titre d'exemple, pour l'année scolaire 2017-2018, il est fixé à 841 étudiants. Le recrutement se fait par **concours**. La sélection est très rigoureuse : seuls 5 à 10% des postulants sont recrutés.

Initialement en 4 ans, la formation est devenue de niveau master en 2013 et comporte actuellement 300 crédits répartis sur 5 années d'études. La première promotion d'étudiants « masterisés » est sortie en juin 2017.

Suisse romande : un master en logopédie contingenté

Deux établissements universitaires, l'Université de Genève et l'Université de Neuchâtel, proposent une formation en logopédie en langue française de niveau master⁵. Dans les deux cas, l'admission au master (120 ECTS sur 2 années) se fait après l'obtention d'un bachelier et selon une **procédure qui sélectionne** les candidats en raison du nombre limité de places de stage. A Neuchâtel, le master en logopédie est précédé d'un « *bachelor en lettres et sciences humaines, pilier logopédie* » tandis qu'à Genève, il suit un « *bachelier universitaire en psychologie* » (avec des cours spécifiques à la logopédie).

Québec : une maîtrise en orthophonie contingentée

L'offre de formation au Canada est organisée par province. Même si la province de l'Ontario organise également des formations bilingues français/anglais, la majorité des orthophonistes canadiens francophones sont formés au Québec.

³ Ces lieux sont disponibles sur le site de la FNO : <http://www.fno.fr/lorthophonie/fno-formation-initiale/les-centres-de-formation-en-orthophonie/>

⁴ <http://www.fno.fr/lorthophonie/fno-formation-initiale/quotas-2017/>

⁵ La Suisse dispose également d'un bachelier professionnalisant mais uniquement en langue allemande (source ARLD, <http://arld.ch/logopedistes/formations/instituts-de-formation>)

... Dossier... Dossier ... Dossier ...

La formation requise pour être orthophoniste est un niveau de 2ème cycle universitaire, soit une maîtrise en orthophonie. Plusieurs universités organisent une maîtrise de deux années (Université de Québec à Trois-Rivières, Université de Montréal et Université Laval à Québec). Seule l'université de Montréal organise également un bachelier universitaire en orthophonie (3 ans) qui prépare l'accès au master.

Il s'agit d'une **formation contingentée** destinée exclusivement aux Canadiens et aux résidents permanents (aucune admission d'étranger) avec une sélection sur dossier.

L'orthophonie est une profession à titre réservé et à activités réservées. Il faut être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) pour porter le titre et exercer les activités réservées. C'est l'inscription au tableau des membres de l'Ordre, et non le diplôme, qui donne ce droit d'exercer la profession (source OOAQ).

En résumé,

- Au niveau des pays/régions francophones, toutes les formations proposées sont universitaires : elles comportent 5 années et sont de niveau master. Par ailleurs, toutes ces formations sont contingentées (autrement-dit, le nombre d'étudiants formés annuellement est limité).

La formation en logopédie à l'étranger : le rapport européen NETQUES

De 2010 à 2013, un important travail de recension et de mise en commun des pratiques de formation dans le domaine de la logopédie/orthophonie, le réseau Netques (www.netques.eu), a été financé par la commission européenne. La section ci-dessous reprend différentes constatations directement issues du rapport final de ce projet (Netques, 2013)⁶, projet auquel ont participé plus de 65 partenaires et 31 pays européens :

La discipline (pp. 21-29)

- La discipline est jeune : la profession s'est développée au 20ème siècle ;
- Les premières formations sont parties d'autodidactes qui ont utilisé leur passé professionnel et leur expérience comme points de départ, principalement en médecine et en éducation ;
- En Europe centrale et en Europe de l'est, la logopédie s'est développée à partir de l'éducation spécialisée. Dans les autres parties de l'Europe (et en Amérique du nord), les logopèdes sont davantage considérés comme des professionnels médicaux et de santé, même lorsqu'ils travaillent dans des systèmes éducatifs.

Evolution de la formation (pp. 29-32)

- La logopédie est une profession autonome depuis plus d'un siècle mais la relation entre la logopédie et d'autres disciplines a encouragé l'existence de cursus de formation hybrides. La formation a maintenant évolué vers la mise en place de cursus de formation clinique et académique spécialisé et spécifique à la profession, avec des niveaux de formation variables (de 3 à 6 ans) ;

⁶ http://www.netques.eu/wp-content/uploads/2013/09/NQ_REPORT_FRENCH_23022014.pdf

- Moll⁷ (1983, 217, cité par le rapport Netques, p. 24) le résume : « Tout d'abord, il semble y avoir un glissement des programmes de formation vers les universités. Ensuite, la durée de formation s'est allongée et les cours nécessaires à la formation professionnelle de base semblent être présents dans les niveaux plus élevés (comme par exemple des programmes préqualifiants à des programmes qualifiants) Ces deux tendances générales reflètent peut-être un changement de conception de la logopédie. »

Formation actuelle : état des lieux européen (pp. 39-41)

- L'analyse des 92 centres de formation européens en logopédie indique que la formation est située dans les universités dans 74,2% (n=69) des cas et dans d'autres institutions de l'enseignement supérieur (25,8%, n=24) ;
- Plus de la moitié des cursus en logopédie sont adossés à des formations du domaine de la santé, comprenant les facultés de médecine, des sciences de la réadaptation, des soins infirmiers (60,6%), 26,6% au sein des sciences de l'éducation et 27,7% sont associés à des disciplines comme la psychologie ou la linguistique ;
- Le titre de certification permettant aux logopèdes de pratiquer varie. La plupart du temps ce titre est celui de bachelier (61,6% du total), qui peut être un cursus professionnel spécifique. D'autres diplômes sont celui de bachelier professionnalisant (30,2%), bachelier en Sciences Humaines et Sociales (9,3%), bachelier en Sciences (17,6%), bachelier avancé en Sciences (10,6%). Dans 30,5% il s'agit d'une certification de niveau master : master en Sciences (17,6%), master en Sciences Humaines et Sociales (12,9%). Les bacheliers durent 4 ans dans 80% des cas, et dans 20% durent 3 ans ;
- Dans huit pays européens, les étudiants en logopédie obtiennent leur autorisation d'exercer seulement en ayant un Master. Dans les pays suivants : l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, et la Suisse francophone, un master est nécessaire afin de pouvoir commencer à exercer en tant que logopède. Le master est typiquement attribué à l'issue de 5 années d'études.

Nombre d'étudiants (p. 47)

- La France, deuxième pays le plus grand d'Europe, semble posséder le plus grand nombre d'étudiants en orthophonie (3200) pour une population de 62 millions. Bien entendu le nombre d'étudiants dans chaque programme dépend du nombre d'années d'études. La Belgique cependant en a également un grand nombre (3000 francophones et 2200 flamands), pour une population de 10,8 millions d'habitants (6,25 millions en Flandre). Bien que le Royaume Uni soit avec ses 62 millions d'habitants dans les pays les plus peuplés d'Europe, il a moins d'étudiants (1450) dans ses 18 universités que dans les Pays-Bas (population 16,78 millions) qui a 2500 étudiants dans ses huit établissements de l'enseignement supérieur. Ce plus grand nombre d'étudiants par habitant aux Pays-Bas peut s'expliquer en partie par la zone de recrutement qui s'étend jusqu'en Allemagne, pour répondre aux besoins des logopèdes allemands à la recherche d'un grade universitaire, auquel ils ne peuvent pas accéder actuellement en Allemagne. C'est en Italie, en France, au Royaume Uni et en Espagne qu'on trouve le plus grand nombre de programmes de formation.

Accès aux études (p.47).

- Les conditions d'entrée varient également. Dans les trois-quarts des cas, les prérequis académiques à l'entrée en formation sont un baccalauréat (75%) de niveau III. Dans certaines institutions, un niveau II (post-brevet) est suffisant pour entrer dans un cursus de formation en logopédie (11,3%). Dans quelques cas, il n'y a aucun prérequis spécifique (7,5%). En revanche,

⁷ Moll, K. (1983). Training programs in logopaedics. *Folia Phoniatrica et Logopaedica*, 35, 198-219

... Dossier... Dossier ... Dossier ...

dans certaines institutions l'exigence pour l'entrée en formation en logopédie est l'obtention d'une bachelier (11,3%) ou d'un master (3,8%). Dans beaucoup de cas, un examen d'entrée écrit (60,7%), des tests sur la voix et la parole (55,7%), et/ou des entretiens (54,1%) sont organisés avant l'entrée autorisée en formation. De plus, dans certains cas un examen oral (36,1%), des tests auditifs (55,7%) et /ou des tests de compétence linguistique (34,4%) sont nécessaires. Dans seulement quelques cas, des compétences dans la maîtrise d'une langue étrangère (13,1%) et/ou des compétences numériques (3,3%) sont requises avant l'entrée en formation initiale en orthophonie. Enfin, plus de deux tiers des institutions (70,7%) ont la main mise sur le nombre d'étudiants (numerus clausus).

En résumé,

- Au niveau européen, différents niveaux de formation co-existent (bachelier & master). Un certain nombre de pays requiert une formation universitaire de niveau master : l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse romande et, depuis 2013, la France, tandis que d'autres proposent une double formation ou une formation de niveau bachelier uniquement mais dans ce cas, principalement (80% des situations) en 4 ans.

Les recommandations & obligations internationales

Au niveau européen, même si dans les faits (voir section précédente), différents niveaux de formation co-existent, des recommandations claires sont émises pour demander un alignement de la formation en logopédie au niveau master. Ainsi, le CPLOL (*Comité permanent de liaison des orthophonistes-logopèdes de l'UE*) a émis une résolution claire⁸ en 2003 :

« Le CPLOL, réuni en AG à Malmö les 18 et 19 octobre 2003,

- prend note, avec satisfaction, de l'adoption de la Déclaration de Bologne, 1999, par l'UE, pour une formation de haut niveau ;
- demande que tous les pays de l'UE prennent progressivement en compte les principes de cette déclaration ;
- rappelle que les formations initiales d'orthophonistes-logopèdes devraient être au niveau master ;
- propose que les organisations nationales, membres du CPLOL, soient toujours consultées dans les procédures de réformes et dans la mise en correspondance de leur formation initiale avec les principes et le contenu de la déclaration de Bologne.

Enfin, le CPLOL rappelle qu'il représente la profession au plan européen, et qu'à ce titre il demande à être consulté par les diverses autorités, instances et groupes d'experts européens pour tout ce qui concerne le domaine de l'orthophonie-logopédie. »

⁸ Les résolutions du CPLOL peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : http://www.cplol.eu/index.php?option=com_jdownloads&view=category&catid=10&Itemid=307&lang=fr

... Dossier... Dossier ... Dossier ...

En mai 2017, le CPLOL a confirmé cette orientation et a voté en vue d'une proposition d'harmonisation de la formation des logopèdes et orthophonistes en Europe en ayant comme standard minimal le niveau master.

En Amérique du Nord, aux USA comme au Canada, l'accréditation et donc l'accès à la profession de logopède est liée au niveau master.

L'association américaine des logopèdes et audiologistes (ASHA – American Speech-Language-Hearing Associations) énonce: « *The entry-level degree to become an ASHA-certified speech-language pathologist is a **master's degree**. The clinical doctorate is not an entry-level degree for speech-language pathology but rather an emerging optional career path degree and is currently offered at only a few institutions* »⁹.

Au Canada, tous les programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie sont soumis à une accréditation (CACUP-ASLP / CAPUC-AO) et doivent offrir une formation de 2^{ème} cycle de niveau universitaire (maîtrise).

En résumé,

- Des recommandations au niveau européen (CPLOL, résolution N°9, 2003 et réaffirmation en 2017)) suggèrent que le niveau de la formation initiale du titre de logopède soit de niveau master.
- En Amérique du nord (USA & Canada), la formation initiale est de niveau master.

Conclusion

La première étape de notre dossier consacré à la formation initiale en logopédie visait à rendre compte du contexte international dans lequel s'inscrit notre formation belge. Au niveau de la formation en langue française, la situation est claire : toutes les formations sont de niveau universitaire, en 5 années, et sont strictement contingentées. Nous sommes donc le seul pays à garder un libre accès à une formation de 3 ans (bachelier professionnalisant) ou 5 ans (master universitaire). La situation est moins tranchée quand il s'agit d'aborder la formation dans d'autres langues : des formations de niveau non universitaire coexistant avec des formations universitaires. Néanmoins, dans ce cas, les formations durent au moins 4 ans. Il faut enfin souligner que les recommandations internationales, comme les conditions d'accès dans les pays anglophones, situent la formation en logopédie au niveau master (en 5 années).

⁹ <http://www.asha.org/Students/Planning-Your-Education-in-CSD/>